Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20250625-20250625-12_DEL-DE
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 25 juin à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 19 juin 2025 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 30
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 34

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Jean- Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Bertrand GOSSET , Marcel PÉTRÉ, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.
Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Jean-Marie DECLOMESNIL a donné pouvoir à Geneviève LEBLOND, Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND, Martine JOUIN a donné pouvoir à Patrick SAINT-LO, Christian HAURET a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER.
Étaient absents excusés : Marie-Josèphe LESENECHAL, Pierre DEWASNE, Edith LANGLOIS Yvonne LE GAC, François REPEL.
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, Véronique BOUÉ, David PICCAND, Josiane LECUYER, Michel LE MAZIER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20250625-20250625-12_DEL-DE
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

DELIBERATION 20250625-12 : RH_CREATION DE DEUX EMPLOIS NON PERMANENTS AU SERVICE VALORISATION, COLLECTE ET RECYCLAGE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'article L.332-23-1 ° du code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Monsieur le président informe l'assemblée que dans le cadre du déploiement des bacs jaunes sur le territoire, il est nécessaire de procéder au recrutement de deux ambassadeurs de tri sur emploi non permanent à temps complet, pour une durée de 6 mois. Les missions inhérentes à ces postes seront :

- De mener une campagne d'information et de sensibilisation auprès des usagers et des habitats collectifs,
- D'assurer un contrôle visuel des bacs jaunes,
- D'améliorer la qualité du tri à travers une communication adaptée et efficace.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE CREER** deux postes non permanents à temps complet, pour le service valorisation, collecte et recyclage, sur le grade d'adjoint technique, pour une durée de six mois
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à recruter des agents contractuels selon les dispositions de l'article L332-23 1°du code général de la fonction publique (pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ; contrat à durée déterminée – 12 mois au plus)
- **DE MODIFIER** le tableau des emplois correspondant
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE INTERCOM